A young woman with glasses is performing on stage, playing an electric guitar and singing into a microphone. The background is dark with some stage lights. The image has a color gradient overlay, transitioning from teal on the left to purple on the right.

# RAPPORT ANNUEL 2017-2018

**NOUS VIVONS NOTRE JEUNESSE**



**CÉGEP DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP**





Le 28 novembre 2018

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Membres du Conseil d'administration  
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2017-2018 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjuguons au « nous » en tout temps.

Engagé fermement dans la réussite et la persévérance de nos étudiants inscrits à la formation régulière et à la formation continue, le Cégep a su mettre en œuvre de nombreuses démarches pour maintenir et améliorer les performances de ces derniers. Ces réalisations se sont concrétisées par la rigueur et la passion de nos enseignants chevronnés et de l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de la salle de classe.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

La présidente du Conseil,

Marielle Raymond

Le directeur général,

René Gingras, Ph. D.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>MISSION</b> .....	7
<b>RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021</b>	
<b>ENJEU UN LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉLÈVES</b> .....	10
<b>ENJEU DEUX NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES</b> .....	13
La gestion de nos ressources.....	16
Réalisations particulières .....	18
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup.....	22
Membres du Conseil d'administration.....	27
Membres de la Commission des études .....	28
Tableau 1 Distribution des élèves dans les programmes de l'enseignement régulier .....	29
Tableau 2 Distribution des élèves dans les programmes de la formation continue.....	30
Tableau 3 Répartition du personnel entre les différentes catégories .....	31
Résultats financiers 2017-2018 .....	32
Annexe 1 – Plan stratégique 2016-2021 .....	33



## INTRODUCTION

Le rapport annuel 2017-2018 constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

## MISSION

### NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

**Croyons** à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

**Croyons** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

**Croyons** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

### CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
  - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
  - les taux de décrochage au secondaire;
  - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
  - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
  - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **croions** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
  - le taux de réussite par cours;
  - le taux de persévérance et de diplomation;
  - le taux de placement;
  - le taux d'admission et de réussite au 1<sup>er</sup> cycle universitaire;

- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

## RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

L'année scolaire 2017-2018 a été marquée par deux événements d'importance. Il s'agissait en effet de la première année d'exploitation du Centre d'études collégiales du Témiscouata (CÉCT). Nous avons accueilli 18 étudiants dans les deux programmes offerts pour cette première année, soit *Techniques d'éducation spécialisée* et *Tremplin DEC*. Aussi, en fin d'année, le Cégep a appris que son Living Lab en innovation ouverte (LLio) était reconnu en tant que centre collégial de transfert de technologie.

Les pages qui suivent présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son Plan stratégique 2016-2021. À l'annexe 1, on peut également voir un tableau synthèse de ces résultats.

### ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Le premier enjeu est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu, il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

Les objectifs liés à l'axe 1 (la diplomation de nos étudiants) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie ainsi que le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement :

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
<b>Réussite en première session</b>	90 %	87,1 %
<b>Réinscription en troisième session (tous programmes, tous collèges)</b>	90 %	86,4 %
<b>Réussite du premier cours de philosophie</b>	80 %	79,3 %
<b>Diplomation deux ans après la durée prévue des études</b>	70 %	65,3 %
<b>Diplomation deux ans après la durée prévue des études aux services adaptés</b>	60 %	45 %

En ce qui concerne la diplomation des étudiants bénéficiant des services adaptés, nous avons analysé ce qui pouvait expliquer le faible taux de diplomation constaté deux ans après la durée prévue des études. Nous avons constaté que ces étudiants doivent souvent prolonger leur parcours scolaire, ce qui entraîne une diplomation plus tardive. Ainsi, si on examine le taux de diplomation trois ans après la durée prévue des études, celui-ci passe de 45 % à 52 %. Nous anticipons d'ailleurs un taux de diplomation plus élevé pour les prochaines cohortes, conséquence du travail accompli par nos équipes.

De plus, pour faciliter la démarche des étudiants pour l'obtention d'un diagnostic, une proposition de partenariat a été discutée avec la Fondation du Cégep pour venir en aide aux étudiants en difficulté financière. Nous attendons une réponse pour la session d'automne 2018.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, huit projets intégrant la pédagogie inclusive ont été accordés dans le cadre de l'annexe budgétaire S-051 (Soutien à la réussite scolaire).

### Montants accordés dans le cadre de l'annexe S-051

Montant résiduel de 2016-2017 :	82 448 \$
Montant accordé pour 2017-2018 :	68 300 \$
Utilisation pour 2017-2018 :	109 836 \$

Projet	Montant payé avec l'annexe S-051*
Écrits professionnels	35 556 \$
Communauté de pratique	17 485 \$
Atelier sur la correction linguistique au Québec	7 429 \$
Diversification des méthodes d'apprentissage	10 986 \$
Les stages, des milieux adaptés	8 209 \$
Capsules grammaticales	5 474 \$
Pédagogie inclusive	19 780 \$
Capsules grammaticales	4 917 \$
<b>Total</b>	<b>109 836 \$</b>

\* Le solde non utilisé est reporté en 2018-2019

Enfin, les enseignants de philosophie ont amorcé une réflexion autour de la promotion et du recrutement des étudiants afin d'améliorer la participation aux ateliers d'entraînement qui leur sont offerts.

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (les langages) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives* ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite du 2 <sup>e</sup> cours de français	85 %	81 %
Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature	Moyenne du réseau (83,1 %)	83,1 %
Réussite du cours <i>Calcul 1</i>	85 %	78,7 %
Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i>	85 %	75,7 %

En plus des efforts déployés de façon récurrente pour améliorer la réussite en français, une enseignante a entrepris des travaux sur les outils d'apprentissage et d'enseignement concernant les écrits professionnels spécifiques aux programmes d'études. Une présentation des travaux a eu lieu à la journée pédagogique de mars 2018 et les résultats de ces travaux sont maintenant disponibles pour les enseignants.

En mathématiques, un club d'études a été mis en place à la deuxième session et placé à l'horaire à raison de deux heures par semaine. Il faudra toutefois évaluer l'impact de cette initiative sur la fréquentation du Centre d'entraînement en mathématiques et physique (CEMP). Pour le cours *Méthodes quantitatives*, l'enseignant a invité un tuteur pendant ses cours. Cette initiative semble avoir aidé les étudiants. Toutefois, il s'agit d'une approche inversée qui présente de grandes limites, notamment pour ce qui concerne la disponibilité des tuteurs. De plus, les étudiants plus faibles ne sont pas amenés à travailler en dehors des heures de cours avec une telle approche. Nous devons poursuivre la réflexion sur le recrutement et la promotion de cette mesure de soutien.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (la vie étudiante) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction. En 2017-2018, le taux de rétention a fait l'objet d'une première évaluation statistique visant à évaluer le niveau de signification de la corrélation entre le taux de réinscription en troisième session et l'implication des étudiants engagés dans le sport ou le socioculturel. Éventuellement, le bassin de données devrait permettre de tirer des conclusions sur la rétention. Le taux de satisfaction des étudiants, quant à lui, sera fait par un sondage dont l'élaboration a débuté à la fin de l'année 2017-2018 et qui sera soumis dans la prochaine année.

Le concept de conciliation musique-études a été mis en place en 2017-2018, en collaboration avec l'École de musique Alain-Caron (ÉMAC), afin de permettre aux étudiants de pratiquer leur instrument de musique tout en poursuivant leurs études collégiales. Une dizaine d'étudiants se sont engagés dans ce nouveau concept et le bilan du responsable fut positif.

Un nouveau volet danse-études devrait voir le jour en 2018-2019, en collaboration avec l'école de danse District Danza. Un protocole d'entente a été signé avec cette école en vue de la mise sur pied d'une troupe de danse de compétition. Le concept s'appuiera sur la formule de la conciliation musique-études, en tenant compte des réalités de la pratique de la danse dans un contexte de compétition.

Le comité de consultation chargé de réfléchir sur la revitalisation de l'espace étudiant nommé *Le Carrefour* a poursuivi son travail. Les membres du comité ont déposé leurs recommandations au comité de gestion du Cégep qui a accueilli favorablement un projet de revitalisation et de réorganisation de cet espace dans le but de rendre l'endroit plus chaleureux et accueillant. Le projet devrait se concrétiser en partie en 2018-2019.

Une consultation auprès des étudiants internationaux s'est tenue cet automne pour échanger sur l'accueil, l'intégration et les services offerts. L'objectif de cette consultation est d'améliorer ou d'ajuster les services offerts à ces étudiants pour mieux répondre à leurs besoins.

## ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au cours de l'année, nous avons travaillé sur les quatre axes d'intervention de l'enjeu 2, soit : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, la relance et le recrutement.

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (l'évolution de nos programmes d'études) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. Nous avons poursuivi l'évaluation continue des programmes, toujours selon les six critères d'évaluation proposés par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC). La collecte des plans de cours et des évaluations sommatives s'est poursuivie de session en session. Le questionnaire sur la pertinence des programmes d'études a été envoyé aux diplômés en décembre 2017. Un rapport d'évaluation continue incluant un tableau de bord, adopté au Conseil d'administration, est transmis annuellement aux programmes d'études ainsi qu'aux départements de la formation générale en s'assurant que ces rapports soient pris en compte dans les plans d'action des comités programmes et des départements. Pour ce qui est de la formation continue, nous avons amorcé le processus d'évaluation continue pour l'ensemble de nos programmes d'études crédités, selon ce qui est prescrit dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes*. Cette démarche d'évaluation continue, qui exige un engagement soutenu pour l'ensemble des acteurs concernés, se poursuivra durant l'année 2018-2019.

L'élaboration locale du nouveau programme *Techniques de l'informatique* a été entamée et se terminera en 2018-2019. L'implantation de la première année du nouveau programme se fera à l'automne 2018. Un projet de coexistence-travail-études (CTÉ) a été autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en janvier et les étudiants pourront s'impliquer dans une telle démarche dès l'automne 2018.

Des démarches ministérielles d'actualisation du programme *Techniques de design d'intérieur* ont été réalisées et une enseignante de notre établissement a siégé au comité de rédaction. Le processus de validation du programme actualisé se fera pendant l'année 2018-2019.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (l'offre de programmes) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

Grâce à une subvention obtenue par l'Entente Canada-Québec, nous avons pu développer des capsules de formations en ligne pour l'apprentissage de l'anglais, langue seconde – anglais des affaires. Le contenu ayant été développé, nous travaillons actuellement pour mettre le tout en ligne et accessible à nos clients actuels et potentiels. De plus, le test de classement en ligne a été développé, mis en ligne et testé avec un groupe d'étudiants ayant suivi des cours d'immersion. Finalement, notre collaboration avec le LLio permet d'avancer l'écriture du *Guide du coach*, le coaching étant une valeur ajoutée à ce service de formation.

Le programme *Soins préhospitaliers d'urgence* (SPU) en formation à distance (FAD) à Gaspé a démarré à l'automne 2017 avec 15 étudiants. Pour ce faire, une deuxième classe de téléenseignement a été

aménagée au Cégep de Rivière-du-Loup et de nombreuses technologies ont été testées et adaptées, permettant ainsi de relever plusieurs défis technologiques et pédagogiques. Afin de répondre adéquatement aux besoins des enseignants impliqués dans le programme SPU en FAD, un canal de communication a été établi entre les directions adjointes des études de Rivière-du-Loup et de Gaspé. Plusieurs diners-causeries ont eu lieu avec la REPTIC, la responsable de programme et les enseignants participant à cette formule. Étant donné que ce programme se donnait pour une seule cohorte à Gaspé, les étudiants devaient maintenir un parcours parfait (sans échec) afin de pouvoir compléter le programme à Gaspé. Cinq étudiants, qui ont dû étirer leur cheminement sur quatre ans, ont été transférés au Cégep de Rivière-du-Loup et quatre autres complèteront la session automne 2018 à Gaspé. À partir de l'hiver 2019, tous les étudiants seront au Cégep de Rivière-du-Loup.

Mentionnons que le Cégep fait partie du regroupement FADIO (formation à distance interordres) avec les quatre autres cégeps de l'Est, l'UQAR et les huit commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Le partage d'expertise réalisé facilite la mise en place de projets de formation à distance et l'essai de nouvelles technologies.

En formation à distance, nous avons offert deux cours de mathématiques à la session d'hiver 2018 (*Calcul différentiel* et *Calcul 3*) en lien avec l'entente qui a été conclue avec neuf autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. La coordination du consortium a été assurée par l'aide pédagogique individuel (API) pivot de chaque cégep. Une entente de collaboration pour ce projet qui se nomme maintenant *Cégep virtuel* a été signée par les neuf cégeps participants.

Une entente DEC-BAC a été signée avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le programme *Gestion et intervention en loisir*.

Le Cégep a obtenu l'autorisation d'offrir les programmes *Sciences humaines, profil international et Soins infirmiers pour infirmières auxiliaires*. Ce dernier programme sera offert au Centre d'études collégiales du Témiscouata.

Toujours en Soins infirmiers, un mannequin simulateur haute fidélité a été acquis pour la rentrée 2017. Après la configuration des équipements informatiques et l'installation du câblage et des logiciels, les enseignantes et la technicienne ont eu quelques formations afin de rendre l'utilisation du mannequin optimale dans leurs cours.

La Direction de la formation continue et le Service aux entreprises du Cégep de Rivière-du-Loup ont connu une année riche en événements. Le départ imprévu du directeur, combiné à différents congés des membres du personnel, fut l'élément déclencheur pour entamer une réflexion sur les priorités de développement du service, se traduisant par une révision de notre structure organisationnelle et de certaines de nos pratiques. Ceci n'a pas empêché l'équipe d'atteindre une grande partie de ses objectifs et de clore l'année avec un surplus budgétaire appréciable. Réalisées ou en chantier, les orientations de la planification stratégique nous concernant ont connu des avancées notables au cours de la dernière année.

À défaut de recevoir une accréditation ministérielle pour le projet d'attestation d'études collégiales en écoéducation par la nature (une formation complémentaire au programme *Techniques d'éducation à l'enfance*), nous avons entamé l'élaboration d'un projet de formation sur mesure qui répondra aux

besoins de perfectionnement des éducatrices à l'enfance dans les services de garde ou dans les milieux de la petite enfance. Les premiers cours en ligne de cette formation unique et innovante se donneront au printemps 2019.

La Direction de la formation continue du Cégep de Rivière-du-Loup participe activement à la mise en place d'un guichet interordres de services aux entreprises depuis janvier 2018 avec ses partenaires régionaux, soit la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et l'Université du Québec à Rimouski (UAQR). Nous avons d'ailleurs reçu un financement dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) pour la mise en place de cette initiative.

En collaboration avec des ressources professionnelles de Groupe Collegia, nous avons poursuivi les travaux de création d'outils d'évaluation en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour le programme *Techniques de l'informatique*. Nous répondons ainsi à une commande ministérielle dont les résultats seront accessibles pour l'ensemble des cégeps du réseau offrant ce programme.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 2 (la recherche) est de développer et de soutenir la recherche dans certains créneaux spécifiques. En recherche, nos équipes ont été particulièrement actives, déposant trois demandes de subvention d'engagement partenarial, toutes acceptées, en plus de déposer une demande au Fonds québécois de recherche – nature et technologie et une au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

Le Living Lab en innovation ouverte (LLio), quant à lui, maintient le rythme des dernières années, multipliant activités d'animation, de facilitation et de formation sur les processus d'innovation créatifs et collaboratifs. Ses activités de recherche et de développement ont mené à des publications dans des revues spécialisées internationales ainsi qu'à des participations à des colloques tant au Canada qu'à l'étranger. Signalons que le LLio a obtenu en mars dernier une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) de 240 000 \$ pour son projet « Laboratoire vivant : tourisme, culture et numérique en Gaspésie ».

Finalement, l'axe 4 de l'enjeu 2 (la relance et le recrutement) comporte un objectif concernant le développement de moyens de recrutement. Trois indicateurs sont associés à cet objectif, soit les protocoles signés avec des établissements d'enseignement à l'international, les moyens de recrutement dont l'effet est documenté, ainsi que les activités de mise en valeur des programmes en science et technologie.

Avec nos partenaires des cégeps de l'Est et l'UQAR, nous avons reçu un financement de 500 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la mise en place d'un pôle régional en enseignement supérieur. Nous souhaitons travailler au développement d'une image de marque propre à notre regroupement. Aussi, nous voulons améliorer l'arrimage entre les programmes offerts dans les cégeps et ceux de l'UQAR.

Des capsules vidéos ont été réalisées afin d'alimenter la section des étudiants internationaux du site Web du Cégep : des rubriques ont été créées sur le site pour informer des visites de partenaires, d'événements particuliers et pour départager les groupes. Des vidéos témoignages ont aussi été réalisées cette année avec des étudiants inscrits en *Techniques de Design d'intérieur* et en *Technologie de l'électronique industrielle*.

Au Québec, nous sommes très présents dans les écoles secondaires de notre territoire pour offrir un soutien aux conseillers d'orientation et donner de l'information aux élèves. Nous participons à différents événements un peu partout dans la province pour mettre en valeur nos programmes et notre établissement, sans oublier la tenue de deux événements majeurs dans notre Cégep destinés aux élèves de quatrième et cinquième secondaire provenant du KRTB.

Finalement, le Cégep a reçu en novembre dernier l'exposition itinérante pancanadienne *Le pouvoir des idées*. Plus de 400 élèves du secondaire et de *Sciences de la nature* ont visité l'exposition. En soirée, ce sont environ 80 personnes du grand public qui ont assisté à l'évènement. Les commentaires des participants ont tous été très positifs.

## **LA GESTION DE NOS RESSOURCES**

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

### **Ressources humaines**

Nous avons encore augmenté nos interventions rapides afin de diminuer les risques de conflits et ainsi prévenir le harcèlement. Des rencontres fréquentes sont planifiées afin de nous assurer que nous appliquons la tolérance zéro en matière de harcèlement. Nous avons sensibilisé les membres du personnel à l'importance du rôle de chacun dans le maintien d'un climat de travail sain. Un comité a été mis en place afin de poursuivre des actions de sensibilisation et d'amélioration de notre milieu de travail. Ainsi, une conférencière viendra faire une présentation sur le climat de travail à la rentrée 2018.

Afin d'améliorer la qualité de la langue chez nos employés, une enseignante de français est libérée d'une partie de sa tâche d'enseignement afin d'effectuer un suivi auprès des employés qui auraient eu un faible résultat au test de français prévu à l'embauche.

### **Ressources financières**

Nous avons révisé deux règlements importants quant à la gestion de nos ressources : le *Règlement no 20 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* et le *Règlement no 22 portant sur la gestion financière du Cégep de Rivière-du-Loup*.

### **Milieu de vie fonctionnel et sécuritaire pour notre communauté collégiale**

Le Cégep de Rivière-du-Loup est devenu un environnement totalement sans fumée le 12 juin 2017. C'est principalement au cours de l'année 2017-2018 que de la sensibilisation a été effectuée auprès de toute la communauté collégiale.

Un projet majeur de réfection mécanique au Centre sportif du Cégep, dont les travaux sont prévus au cours de l'été 2019, a été amorcé à l'automne 2017 par un appel d'offres public qualitatif pour des services professionnels en ingénierie, ayant nécessité la création d'un comité de sélection. Un concept final a été établi et livré par les professionnels au dossier en juin 2018. La coordination des étapes préliminaires au dépôt du concept final a constitué une charge de travail importante pour l'équipe de la Direction des services administratifs.

En faisant l'acquisition d'un logiciel de réservation de chambres d'hôtel et en nous associant à un site Internet de réservation de chambres en ligne, nous avons souhaité maximiser l'occupation des chambres de notre Résidence durant l'été et développer davantage le créneau logis-vacances.

### **Exigences légales et réglementaires**

En plus d'avoir procédé à la relocalisation physique du concessionnaire exploitant le magasin scolaire, nous avons signé une nouvelle entente avec ce dernier pour cinq ans.

Notre Conseil d'administration a adopté, en septembre 2017, la Politique de lutte contre le tabagisme au Cégep de Rivière-du-Loup.

En vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le responsable du suivi des divulgations au Cégep de Rivière-du-Loup n'a reçu aucune divulgation entre le 25 septembre 2017 et le 30 juin 2018. Le 25 septembre 2017 étant la date d'adoption, par le Conseil d'administration, de la *Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés du Cégep de Rivière-du-Loup*.

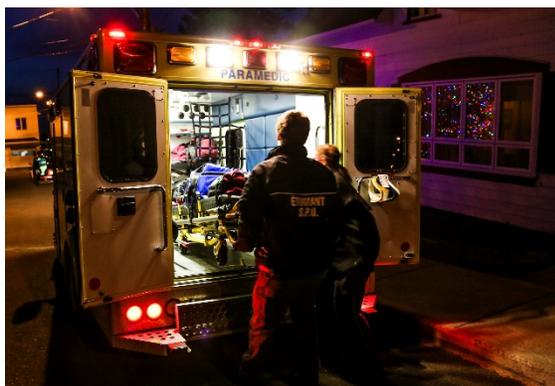
## RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

### Le Cégep reçoit l'exposition *Le pouvoir des idées*

Les 13 et 14 novembre 2017, la Ville de Rivière-du-Loup a été l'une des six villes québécoises hôtes de l'exposition scientifique *Le pouvoir des idées*. Avec une programmation de pointe en sciences, technologie, génie et mathématiques, cet événement interactif réalisé par l'Institut Périmètre et Actua a présenté aux quelque 400 jeunes et à leurs familles l'incroyable capacité qu'a l'esprit humain de poser des questions, de fabriquer et d'innover.



### Simulation en *Soins préhospitaliers d'urgence*



Le Cégep de Rivière-du-Loup a tenu deux simulations d'urgence les 27 et 29 novembre 2017, dans la Ville de Rivière-du-Loup. Bien qu'il s'agisse de simulations, un nombre accru de véhicules et d'équipes d'urgence était sur place et circulait dans les rues de la ville. De plus, à la suite d'un partenariat avec la compagnie Airmedic, un hélicoptère a pris part aux simulations et a survolé la Ville de Rivière-du-Loup.

Ces événements impliquent les programmes de *Soins préhospitaliers d'urgence*, *Soins infirmiers*, *Gestion et intervention en loisir* et *Arts visuels*. Le Service de la sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup ainsi que le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) ont également participé aux activités de simulation.

### Des chevaux, ça n'existe pas!

Cheval avec un s, ça n'existe pas. Ça n'a jamais existé et ça n'existera jamais! Le Cégep de Rivière-du-Loup diffuse depuis un peu plus d'un an, à l'intérieur de ses murs, une campagne de promotion du français composée de 13 affiches utilisant un ton humoristique.

Ce projet, né sous l'initiative de Benoit Dumais (Le Scribe), enseignant au Département de français, langue et littérature, souhaitait souligner les erreurs communes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison qu'il rencontrait au cours de son travail. Un ancien étudiant en *Graphisme*, Guy Brémond, a illustré l'ensemble des concepts et le montage graphique a été assuré par le Service des communications du Cégep.

Le projet a connu un rayonnement qui a largement débordé de notre région, monsieur Dumais accordant des entrevues à plusieurs médias nationaux. Les affiches ont obtenu un grand succès et se sont retrouvées dans plusieurs établissements d'enseignement du Québec, ailleurs au Canada et même dans d'autres pays, ce qui a valu au Cégep un Mérite du français de l'Office québécois de la langue française.



### Conciliation danse-études

Le Cégep de Rivière-du-Loup a conclu une entente avec l'école de danse District Danza afin d'offrir, dès l'automne 2018, la possibilité de jumeler danse et études. Ce nouveau partenariat s'ajoute à la conciliation musique-études et permettra aux étudiants qui ont un goût marqué pour la danse de bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'un horaire aménagé favorisant la pratique de leur passion durant leurs études collégiales.



Trois styles seront enseignés lors de cette conciliation danse-études, soit le jazz, le hip-hop et le ballet. Cette nouvelle troupe élite profitera de trois ateliers hebdomadaires, pour un total de cinq à six heures de pratique, dont trois à quatre heures, en soirée, dans les installations de District Danza. À l'intérieur de son Centre sportif, le Cégep de Rivière-du-Loup peut également compter sur une salle de danse qui sera utilisée aux fins de pratique.

Les étudiants qui profiteront de cette conciliation pourront participer à plusieurs événements locaux, régionaux et nationaux de danse, dont au moins deux compétitions provinciales, la possibilité de participer à l'intercollégiale de danse, organisée par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) et le réputé spectacle de fin d'année de l'école District Danza qui a lieu annuellement au mois de mai.

### Le Living Lab en innovation ouverte devient un CCTT

Le 29 juin dernier, le ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Jean D'Amour, au nom de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine, Mme Hélène David, est venu annoncer que le Living Lab en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup était reconnu en tant que centre collégial de transfert de technologie.



## Conversion électrique d'un quad en seulement huit jours

La première cohorte de diplômés du nouveau programme en *Technologie des véhicules électriques* offert par Groupe Collegia - Cégep de Rivière-du-Loup a présenté ses prototypes de véhicules tout-terrain (VTT) électriques, résultats de leur projet intégrateur, le 23 juin dernier.



Aperçu en exclusivité lors du Méga weekend électrique au Centre commercial Rivière-du-Loup, le concept avait fait tourner bien des têtes. Au total, trois quads ont été convertis. Un VTT Can Am Outlander Max 2013 avait d'ailleurs été offert par BRP, aux fins de la conversion. L'une des équipes a réussi le tour de force de compléter la motorisation électrique de leur quad en seulement huit jours.

## Un enseignant du Cégep collabore au 100<sup>e</sup> anniversaire du Cinéma Princesse



Le 15 septembre 2017 a eu lieu l'inauguration d'une sculpture-banc du personnage de Charlie Chaplin devant le Cinéma Princesse de Rivière-du-Loup. Cette sculpture a été exécutée par Youri Blanchet, enseignant en Arts au Cégep de Rivière-du-Loup.

La base du banc est formée de roues dentelées représentant le dernier film de Charlot en tant que personnage principal, *Les temps modernes*, portant sur l'industrialisation. Charlot, le personnage joué par Charlie Chaplin y est assis, directement devant le cinéma. Les propriétaires

du cinéma ont voulu faire un cadeau à la population de Rivière-du-Loup pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'édifice.

## Des prix Prestige pour le Cégep de Rivière-du-Loup et sa fondation

Le 11 novembre 2017, dans le cadre du Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, le Cégep a eu l'honneur de recevoir le prix Innovation.

Cette récompense constitue une reconnaissance des efforts déployés par le Cégep non seulement en recherche, que ce soit en biométhanisation ou en innovation ouverte, mais en innovation pédagogique dans plusieurs de ses programmes d'études.



Monsieur Mario Landry, directeur des ressources humaines et responsable de la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup, a également reçu un prix pour l'évènement annuel de financement *Le littoral bercé par le vin*.

### Deux enseignants publiés dans le livre *Le réseau des cégeps : trajectoires de réussites*



Emmanuelle Garnaud et Youri Blanchet du Département des arts ont été invités par la Fédération des cégeps afin d'écrire un texte sur la place des arts dans l'enseignement collégial dans un volume dédié au 50<sup>e</sup> anniversaire de la création des cégeps.

Cet ouvrage publié conjointement par la Fédération des cégeps et par l'Association des cadres des collèges du Québec souligne cette étape importante de la vie de ce réseau d'établissements qui se distingue par sa pertinence, son originalité, son apport à l'épanouissement des personnes qui le fréquentent et son leadership dans le développement de la société qu'il dessert.

Le lancement du livre a eu lieu les 25 et 26 octobre 2017, à Québec, lors du Congrès *Cégeps, 50 ans d'évolution*.

### Des honneurs pour les étudiants et les diplômés de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo

Le réalisateur Frédérick Tremblay, diplômé de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV), a remporté le Grand Prix du *New Chitose Airport Int'l Animation Festival*, un festival japonais de renom, pour son film « Toutes les poupées ne pleurent pas ».

Depuis la fin de ses études au Cégep de Rivière-du-Loup, Frédérick Tremblay a réalisé plusieurs films d'animation. Tous ont été présentés dans de grands festivals à travers le monde (Japon, France, Allemagne, États-Unis) et plusieurs ont été gratifiés de prix ou récompenses importantes.



Par ailleurs, une étudiante de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV), Coralie Lemieux-Sabourin, a remporté le Grand Prix du Meilleur Film du festival *De l'âme à l'écran / Saguenay 2018*, qui regroupe les meilleurs films étudiants des cégeps, avec son documentaire *Processions*.

Selon la cinéaste Sophie Goyette, membre du jury, le film mérite le Grand prix « pour toute sa douceur, son humanisme et son humour, pour le fait que la cinéaste a établi une véritable, sincère et profonde connexion avec son sujet qu'elle arrive à nous transmettre ».

Le film sera présenté au Festival de cinéma de la Ville de Québec (FCVQ) en septembre 2018.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2017-2018, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

## PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

## 1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Cégep : le Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

## 2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent le Cégep de Rivière-du-Loup, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du Code.

#### **4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS**

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

#### **5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS**

##### **5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :**

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel.

##### **5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels, l'administrateur :**

- est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus;
- pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.  
La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :
- le Conseil autorise la divulgation;
- les renseignements sont disponibles au public;
- les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

##### **5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :**

- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime;
- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

## **6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS**

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

## **7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

## **8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

### **8.1 Objet**

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

### **8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs**

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

### **8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel**

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

### **8.4 Déclarations d'intérêts**

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du Conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

### **8.5 Interdictions**

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

### **8.6 Rôle du président**

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de

voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale.

## **9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE**

Le secrétaire du Conseil ou toute autre personne nommée par le Conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la Loi.

## **10. CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou une demande de révocation de son statut de membre du Conseil d'administration à l'autorité compétente.

## **11. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 21 septembre 2015.

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Représentant des Commissions scolaires**

Yves Mercier

### **Représentante des Universités**

Nadia Drapeau

### **Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent**

Marie-France Lapointe

### **Membres socioéconomiques**

Marielle Raymond, présidente

Marie-Josée Huot

### **Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques**

Sylvie Dubé

Élyane Côté

### **Représentants des parents**

Charline Beaulieu

Steve Hudon, vice-président

### **Représentants des enseignants**

Benoît Blanchet

José Roy

### **Représentante des professionnels**

Sylvie Rossignol

### **Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales**

*Programmes d'études techniques*

Samuel Desjardins-Drapeau

*Programmes d'études préuniversitaires*

Denis Courbron

### **Représentants des étudiants**

*Programmes d'études techniques*

Vacant

*Programmes d'études préuniversitaires*

Laura Gagnon

### **Représentante du personnel de soutien**

Karine Lavoie

### **Représentants de la direction**

René Gingras, directeur général

Marjolaine Roy, directrice des études

## **MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

### **Directrice des études**

Marjolaine Roy, présidente

### **Membres désignés par la Direction des études et le Cégep**

François Provost, coordonnateur de la formation continue

Marie-Josée Biron, directrice adjointe des études aux programmes par intérim

### **Enseignants**

#### *Formation générale*

Jean Dumais

Benoit Gagnon

Marie-Pierre Morin

#### *Formation technique*

Manon Deschênes

Sylvie Lavoie

Annie Pineault

Kevin Thériault

### **Professionnels**

Manon Bossé

Francis Djibo

### **Personnel de soutien**

Cynthia Ouellet

### **Étudiants**

Vacant

Vacant

Vacant

**TABLEAU 1****DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER**

<b>PROGRAMMES</b>	<b>2015-2016</b>	<b>%</b>	<b>2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>2017-2018</b>	<b>%</b>
<b><i>Cheminelements</i></b>						
Hors cheminement	1	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	0	0 %	2	0 %	0	0 %
Tremplin DEC	60	6 %	59	6 %	53	6 %
<b>Sous-total :</b>	<b>61</b>	<b>6 %</b>	<b>61</b>	<b>6 %</b>	<b>53</b>	<b>6 %</b>
<b><i>Secteur préuniversitaire</i></b>						
Sciences de la nature	88	8 %	128	12 %	111	11 %
Baccalauréat international Sc. nature	26	2 %	12	1 %	0	0 %
Sciences humaines	146	14 %	124	12 %	122	12 %
Arts, lettres et communication	32	3 %	37	4 %	25	2 %
Arts visuels	25	2 %	25	2 %	25	2 %
<b>Sous-total :</b>	<b>317</b>	<b>30 %</b>	<b>326</b>	<b>31 %</b>	<b>283</b>	<b>27 %</b>
<b><i>Secteur technique</i></b>						
Soins infirmiers	101	10 %	106	10 %	101	10 %
Soins préhospitaliers d'urgence	94	9 %	97	9 %	112	11 %
Technologie de l'électronique industrielle	31	3 %	24	2 %	32	3 %
Techniques d'éducation à l'enfance	105	10 %	106	10 %	93	9 %
Techniques d'intervention en loisir	108	10 %	94	9 %	102	10 %
Techniques de comptabilité et de gestion	70	7 %	70	7 %	69	7 %
Techniques de l'informatique	34	3 %	38	4 %	38	4 %
Graphisme	81	8 %	64	6 %	83	8 %
Design d'intérieur	44	4 %	43	4 %	38	4 %
<b>Sous-total :</b>	<b>668</b>	<b>63 %</b>	<b>641</b>	<b>62 %</b>	<b>668</b>	<b>66 %</b>
Commandites	14	1 %	10	1 %	13	1 %
<b>TOTAL (enseignement régulier)</b>	<b>1060</b>	<b>100 %</b>	<b>1038</b>	<b>100 %</b>	<b>1017</b>	<b>100 %</b>

## TABLEAU 2

### DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)	16		23	
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	17	27	23	26
L'Art du montage : cinéma-télé-Web		22		23
Responsable d'animation en établissement de vacances (JYC.0C)				
Wapikoni mobile (conception de films Web en lien avec son milieu)	17			
Animateur en village de vacances (LCL.25)				
Services-conseils en voyage ( <i>à distance</i> )	30		23	27
Coopérant-Interculturel (RNA.04)			20	17
Techniques de véhicules électriques (ELC.1A)			8	
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i>			29	31
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)	26		17	
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>49</b>	<b>143</b>	<b>124</b>
École de français	189	192	174	188
Service aux entreprises	142	59	226	99
<b>TOTAL (formation continue)</b>	<b>437</b>	<b>300</b>	<b>543</b>	<b>411</b>

### TABLEAU 3

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2017-2018	TOTAL 2016-2017
Hors-cadres et cadres	8	62	5	38	13	13
Personnel professionnel	4	22	14	78	18	18
Enseignants permanents	34	38	54	62	88	89
Employés de soutien syndiqués	32	48	35	52	67	65
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	135	41	192	59	327	297
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>41</b>	<b>302</b>	<b>59</b>	<b>515</b>	<b>484</b>

## Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2018

### Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2018	2017
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Enseignement régulier <sup>1</sup>	18 114 563	17 372 119
Formation continue <sup>2</sup>	2 531 954	2 265 997
Services auxiliaires	998 098	1 013 986
<b>Total</b>	<b>21 644 615</b>	<b>20 652 102</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants <sup>3</sup>	10 570 610	10 426 783
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels <sup>3</sup>	7 264 775	6 660 099
Autres charges	3 327 514	3 317 434
<b>Total</b>	<b>21 162 899</b>	<b>20 404 316</b>
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	<b>481 716</b>	<b>247 786</b>
<b>Evolution du solde de fonds</b>		
Solde de fonds au début de l'exercice <sup>4</sup>	736 678	488 892
Excédent des revenus (charges)	481 716	247 786
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	-	-
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>481 716</b>	<b>247 786</b>
<i>Solde de fonds à la fin de l'exercice</i> <sup>5</sup>	<b>1 218 394</b>	<b>736 678</b>
<i>Solde de fonds affecté à des projets</i> <sup>6</sup>	-	-
<i>Solde de fonds non affecté à des projets</i> <sup>6</sup>	<b>1 218 394</b>	<b>736 678</b>

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.
2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.
3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.
4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.
5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).
6. Ces montants sont présentés aux lignes 39 et 41 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2016-2017.

## ANNEXE 1

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

# ENJEU 1

## RÉUSSITE ET DIPLOMATION

### OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉTUDIANTS

**CIBLE**  
Taux de réussite  
1<sup>re</sup> session : 90 %



RÉSULTAT

**87,1 %**

**CIBLE**  
Taux de réinscription  
3<sup>e</sup> session : 90 %



RÉSULTAT

**86,4 %**

**CIBLE**  
Taux de diplomation 2 ans après  
la durée prévue des études : 70 %



RÉSULTAT

**65,3 %**

**CIBLE**  
Taux de réussite 1<sup>er</sup> cours  
de philosophie : 80 %



RÉSULTAT

**79,3 %**

### OBJECTIF 2

AMÉLIORER LA  
DIPLOMATION DES  
ÉTUDIANTS AYANT DES  
**BESOINS PARTICULIERS**

**CIBLE**  
Taux de diplomation 2 ans après  
la durée prévue des études : 80 %



RÉSULTAT

**45 %**

### OBJECTIF 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT

**CIBLE**  
Taux de réussite  
2<sup>e</sup> cours de  
français : 85 %



RÉSULTAT

**81 %**

**CIBLE**  
Taux de réussite  
à l'ÉUF dans la  
moyenne du réseau



RÉSULTAT

**83 %**

**CIBLE**  
12 départements ont mis en place  
au moins une mesure de promotion  
de la qualité du français



RÉSULTAT

**6** DÉPARTEMENTS  
AYANT UNE  
MESURE

### OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES

**CIBLE**  
Taux de réussite  
Calcul différentiel : 85 %



RÉSULTAT

**78,7 %**

**CIBLE**  
Taux de réussite Méthodes  
quantitatives : 85 %



RÉSULTAT

**75,7 %**

### OBJECTIF 5

OFFRIR UNE GAMME  
DE **SERVICES COMPLÉMENTAIRES**  
FAVORISANT LA RÉTENTION



**CIBLE**  
Taux de rétention  
des utilisateurs  
des services  
complémentaires : 90 %



RÉSULTAT

**98 %**

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

# ENJEU 2

## NOS PROGRAMMES



### OBJECTIF 1

AMÉLIORER NOS PROGRAMMES EN CONTINU

#### CIBLE

Critères : pertinence, cohérence, méthodes pédagogiques et efficacité couverts pour tous les programmes d'ici l'hiver 2021



#### RÉSULTAT

PERTINENCE, COHÉRENCE EFFICACITÉ COUVERTS POUR TOUTS LES PROGRAMMES, EXCEPTÉ BI. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ÉVALUÉES POUR QUELQUES PROGRAMMES.



#### CIBLE

Actions mises en œuvre afin d'améliorer les faiblesses observées d'ici l'hiver 2021



#### RÉSULTAT

EN CONTINU POUR TOUTS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES



### OBJECTIF 2

OFFRE PROGRAMMES PERMETTANT UN RECRUTEMENT EXTRARÉGIONAL

#### CIBLE

1 nouveau programme implanté (DEC ou AEC)



#### RÉSULTAT

- AEC TVÉ (110-HEURE VÉHICULES ÉLECTRIQUES)
- AEC EN PHARMACIE (M COURS)
- DEMANDE DE DEC (MOTONE OBTENUE)

### OBJECTIF 3

PARTENARIATS ORDRES D'ENSEIGNEMENT ET MARCHÉ DU TRAVAIL

#### CIBLE

3 protocoles de partenariat avec des établissements d'enseignement ou avec des entreprises

#### RÉSULTAT

4 PROTOCOLES SIGNÉS



### OBJECTIF 4

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA RECHERCHE DANS DES CRÉNEAUX SPÉCIFIQUES

#### CIBLE

Programmations de recherche dans 2 domaines d'ici l'hiver 2017

#### RÉSULTAT

- DÉPÔT PROGRAMMATION DE RECHERCHE EN BIOMÉTHANISATION
- 2 PROJETS DÉPOSÉS PAR LE LLJQ (TOURISME)

### OBJECTIF 5

AUGMENTER L'ACCÈS À LA FORMATION

#### CIBLE

Augmentation de 10 inscriptions d'auditeurs libres par rapport à celles de l'hiver 2016 (8)



#### RÉSULTAT

22 DEMANDES AUDITEURS LIBRES



#### CIBLE

2 programmes offerts en formation à distance



#### RÉSULTAT

- ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION (2 COURS)
- SPJ (AUTOMNE 2017)



#### CIBLE

Dispositif mis en place pour la formation aux entreprises d'ici l'hiver 2017



#### RÉSULTAT

SUBVENTION OBTENUE



#### CIBLE

Au moins 5 demandes de subvention (recherche ou équipement)

#### RÉSULTAT

11 DEMANDES DÉPOSÉES

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ À LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION (FCI)



### OBJECTIF 6

ENTRETIEN ET DÉVELOPPER DES MOYENS DE RECRUTEMENT DIVERSIFIÉS

#### CIBLE

100 étudiants internationaux



#### RÉSULTAT

80 ÉTUDIANTS INSCRITS



#### CIBLE

3 moyens de recrutement dont l'effet est documenté



#### RÉSULTAT

- RECRUTEMENT EN FRANCE
- RECRUTEMENT PAR LE SPORT
- ÉTUDIANT D'UN JOUR



#### CIBLE

2 à 3 activités de mise en valeur des programmes de sciences



#### RÉSULTAT

- EXPOSITION LE POUVOIR DES IDÉES
- ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES AVEC COLLÈGE NOTRE-DAME ET SERVICE DE GARDE ÉCOLE INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS



## **RAPPORT ANNUEL 2017-2018**

### **PUBLICATION**

Cégep de Rivière-du-Loup  
80, rue Frontenac  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

**Téléphone : 418 862-6903**

**Télécopieur : 418 862-4959**

[communications@cegeprdl.ca](mailto:communications@cegeprdl.ca)

[www.cegeprdl.ca](http://www.cegeprdl.ca)

### **PRODUCTION**

Direction des services administratifs et Secrétariat général

### **IMPRESSION**

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

### **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

4<sup>e</sup> trimestre 2018